

C'est quoi?

Les REAAP ont été créés en 1999 pour valoriser les rôles et les compétences des parents. Avec les transformations actuelles de notre société, les parents ont toujours autant besoin d'échanger entre eux et d'être soutenus.

Pour qui?

Des parents, des familles, des bénévoles, et des professionnels.

Pour quoi faire?

→ Susciter des occasions de rencontres et d'échanges entre parents



→ Mettre à disposition des parents des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement et en premier leur rôle éducatif.

→ Mettre en réseau tous ceux qui contribuent à conforter les parents dans leur rôle structurant vis-à-vis de leur enfant.

Rejoignez le réseau!

Toutes structures (associations, collectivités locales, institutions départementales, nationales...) en accord avec les valeurs énoncées par la charte nationale du REAAP peuvent rejoindre le réseau.

LA COORDINATION
DEPARTEMENTALE
EST ASSURÉE PAR
L'UDAF 04

Le réseau constitue un appui aux structures pour:

1 Mettre en place des actions de soutien à la parentalité

Le réseau est là pour vous apporter un appui financier et méthodologique dans le montage et le développement de votre action. Les structures qui demandent un financement d'un projet par le REAAP sont obligatoirement signataires de la charte départementale.

2 Rencontrer d'autres partenaires, réfléchir, construire ensemble...

Ce dispositif constitue un véritable réseau d'échange pour confronter les pratiques, les réalités de terrain, repérer les besoins et les problématiques sur les territoires. Les diverses instances (Comité d'Animation Départemental, les groupes locaux etc.) constituent des espaces privilégiés pour développer les initiatives communes.

3 Communiquer et faire connaître vos actions

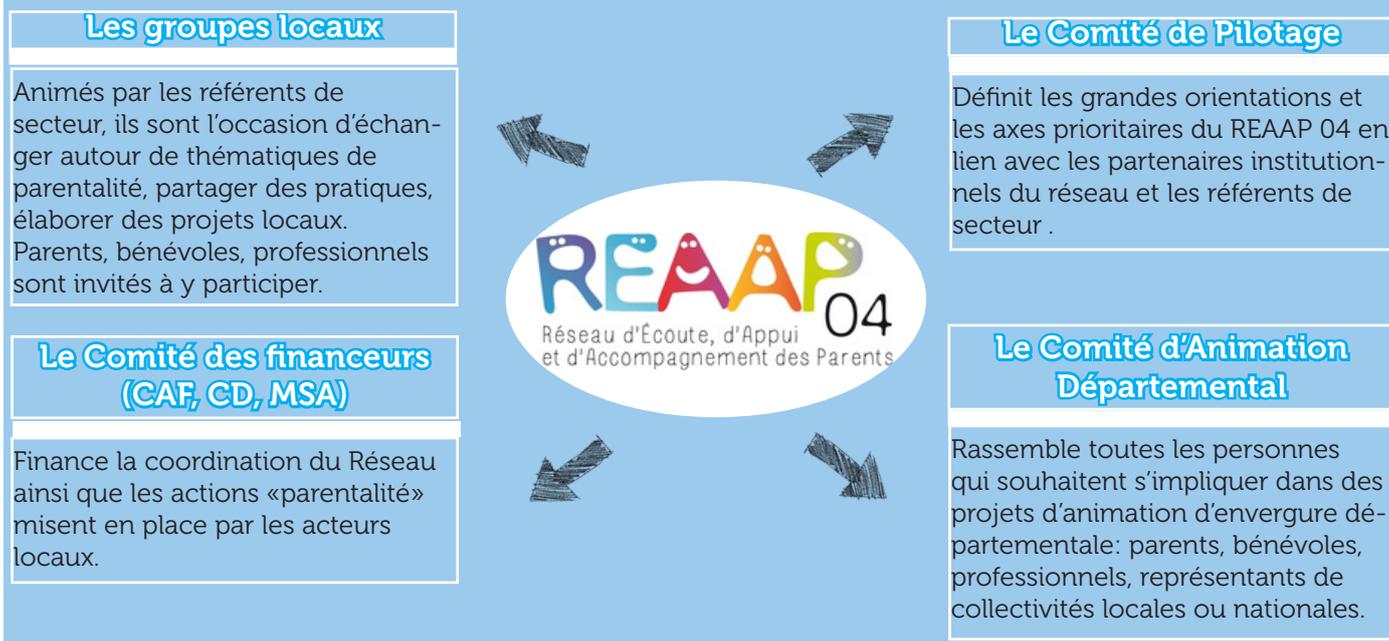
Un site internet et une page facebook relayent vos actualités et actions de soutien à la parentalité. S'abonner, sur le site internet, à la newsletters du réseau, permet de recevoir les actualités du moment.

www.**REAAP**04.fr
Réseau d'Écoute, d'Appui
et d'Accompagnement des Parents



Structuration du Réseau des Parents dans les Alpes-de-Haute-Provence:

Le REAAP s'inscrit dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles



Les référents de secteur sont des relais locaux du REAAP pour tous les parents et les structures qui ont des projets d'actions.

Ils organisent des réunions de groupe local pour présenter l'appel à projet ainsi que pour préparer des actions communes (semaines des familles, conférences, ateliers parents enfants ect.)



Carte des secteurs REAAP avec leurs (co)-référents

2022

Charte du REAAP

Les REAAP mettent en réseau tous les acteurs qui contribuent à conforter les parents dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants.

Dans ce cadre, les partenaires du REAAP et les responsables des actions de soutien à la parentalité adhérant à la charte s'engagent à :

Valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents: responsabilité et autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant...

Veiller à la prise en compte de la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance de la place de chacun des parents en tant qu'éducateur de son enfant.

Favoriser la relation entre les parents et dans cet objectif privilégier tous les supports où les parents sont présents, en particulier le cadre associatif.

Encourager les responsables des lieux et structures fréquentés par les parents à accueillir ou susciter de nouvelles initiatives. Il garantissent l'ouverture de ces lieux à tous les parents, en recherchant la fréquentation de publics issus de milieux différents, de générations et de catégories socioprofessionnelles et culturelles diverses.

Respecter dans le contenu et la mise en oeuvre des actions développées, dans le cadre des REAAP, le principe de neutralité politique, philosophique et confessionnelle

S'inscrire dans un partenariat le plus large possible sans toutefois se substituer aux partenaires et aux dispositifs de droits communs intervenant dans l'appui à la parentalité.

Prendre appui sur un réseau mobilisable et compétent de parents, de bénévoles et de professionnels très divers qui partage l'engagement d'accompagner les familles, dans le respect des personnes et de leur autonomie, et qui s'appuie sur les connaissances disponibles

Participer à l'animation départementale Participer à la construction d'un système d'animation partagée qui permette une circulation des informations, l'évaluation des actions, une capitalisation des savoir-faire, la transparence, la rigueur, la visibilité et un fort développement de ce mouvement.

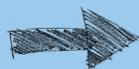
Extrait de la Circulaire N° DIF/DGAS/2B/DAIX/DGESCO/DIV/20008/361 du 11/12/2008 relative aux REAAP

Le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents est animé par l'Union Départementale des Associations Familiales. Il bénéficie du soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales, du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence et de la Mutualité Sociale Agricole Alpe Vaucluse.



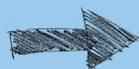


Pour en savoir plus:



Visitez le site internet du réseau:

<https://reaap04.fr/>



Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux:

www.facebook.com/reaap04/



Une idée de projet à destination des parents? Vous souhaitez intégrer le réseau ?

Contactez la coordination départementale

MONTOYA Alexandra

Coordinatrice du REAAP 04



04 92 30 58 54 / 06 04 59 71 86



amontoya@udaf04.fr / reaap04@udaf04.fr



www.facebook.com/reaap04/



www.REAAP04.fr
Réseau d'Écoute, d'Appui
et d'Accompagnement des Parents